



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

LE RRFS-FTQ, DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE

Marie-Josée Naud,
Conseillère syndicale FTQ
Vice-présidente RRFS-FTQ

10 mars 2020

1

ACTUALITÉ EN MATIÈRE DE RETRAITE

- Arrivée probable des régimes à prestations cibles (RPC) malgré l'opposition de la FTQ face à ce type de régime.
- Interdiction des clauses « orphelin » pour le futur et réflexion concernant les clauses déjà intégrées.

2

QU'EST-CE QU'UN RÉGIME À PRESTATIONS CIBLES ?

- Les RPC sont des régimes d'accumulation de rente où la cotisation de l'employeur est fixe.
- Si la situation financière du régime se dégrade, les cotisations des participants et des participantes peuvent grimper ou les rentes peuvent être réduites.

3

RÉGIME À PRESTATIONS CIBLES ENVISAGÉ AU QUÉBEC

- Ces régimes ont déjà été mis en place dans plusieurs provinces (Alberta, CB, NB, Ontario, Saskatchewan) ou sont en voie d'être introduits (TNO).
- Le fédéral est en consultation sur cette question. La proposition permettrait la conversion des régimes PD en régimes à prestations cibles.
- Au Québec, on les retrouve dans le secteur du papier exceptionnellement. Un projet de loi est attendu au printemps 2020.

4

CLAUSES « ORPHELIN »

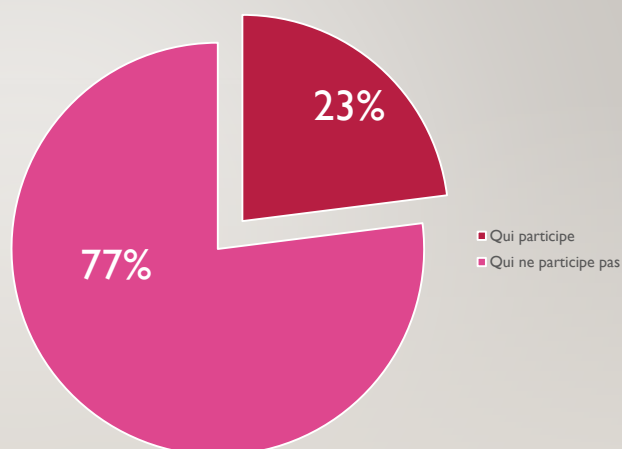
- Il est maintenant interdit, depuis juin 2018, de négocier des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite sous compétence provinciale.
- Le gouvernement réfléchit à la possibilité d'interdire également ces clauses pour le passé.

5

Employés - Secteur privé

QU'EN EST-IL DES RÉGIMES DE RETRAITE DANS LE SECTEUR PRIVÉ?

Le pourcentage des employés du secteur privé participant à un RPA a diminué, passant de 26% à 23% entre 2006 et 2016.

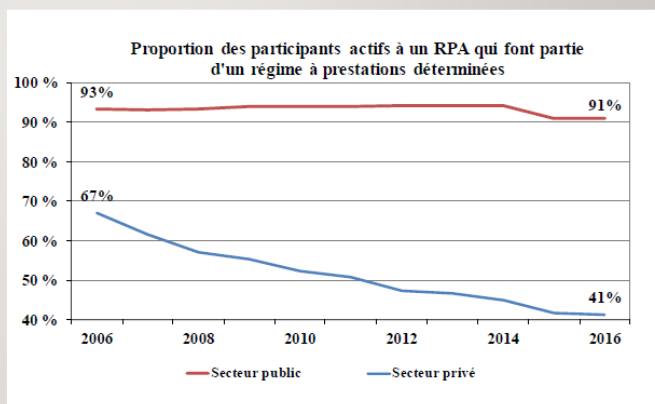


6

LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES SE FONT DE PLUS EN PLUS RARES DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Diminution importante de la proportion des participants actifs à un régime de retraite qui font partie d'un régime à prestations déterminées dans le secteur privé (de 67 % à 41%), entre 2006 et 2016.

Seulement 9% des travailleurs canadiens œuvrant dans le secteur privé ont accès à un régime PD.



7

POURQUOI LA FTQ A MIS EN PLACE LE RRF5-FTQ EN 2008?



Offrir un régime d'accumulation de rentes à de petits groupes qui autrement n'auraient jamais pu imaginer avoir accès à ce genre de régime.



Alternative efficace aux régimes à cotisation déterminée.



À long terme, permettre à la FTQ d'exercer son influence en matière d'activisme actionnariale.

8



LE RRFS-FTQ : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Un régime à prestations déterminées qui garantit une rente toute la vie durant avec possibilité d'indexation d'un maximum de 4% par année.
- Multi-employeur
 - 227 groupes, 157 employeurs, 13 441 participants dont 603 personnes retraitées au 31 décembre 2019.
- La cotisation de l'employeur est fixe et déterminée en négociation.

9



ON DESSINE UN RÉGIME POUR LE GROUPE!

- **Régime obligatoire pour tous les participants du groupe.**
- **Niveau de cotisations égale pour tous et sans excéder celui de l'employeur (pour service courant).**
- **Coût de la rente en fonction de l'âge**
 - Une rente annuelle sans réduction à 65 ans de 1% du salaire exige une cotisation totale de 9,1% du salaire.
 - Une rente sans réduction à 60 ans de 1% du salaire nécessite une cotisation totale de 11,89%.

10



LE FINANCEMENT

- **Le solde du coût, et du déficit le cas échéant, est versé par les participants actifs.**
 - Augmentation du coût :
 - Le groupe peut diminuer la rente pour le service futur ou augmenter la cotisation sous réserve qu'elle ne peut excéder la cotisation de l'employeur.
 - Déficit :
 - Le déficit est réparti entre chaque groupe au prorata de leur passif.
 - Le groupe peut, à son choix et de façon temporaire, augmenter la cotisation ou diminuer la rente pour le service futur.
- **Les surplus appartiennent exclusivement aux participants et aux participantes.**



MÉCANISMES POUR STABILISER LA COTISATION

- La cotisation totale inclut le coût de l'indexation, cette partie sert à constituer une réserve pour indexation.
- Une réserve additionnelle de 10% est prévue pour protéger le régime des fluctuations.
- L'indexation est accordée si ces deux réserves sont pleines.

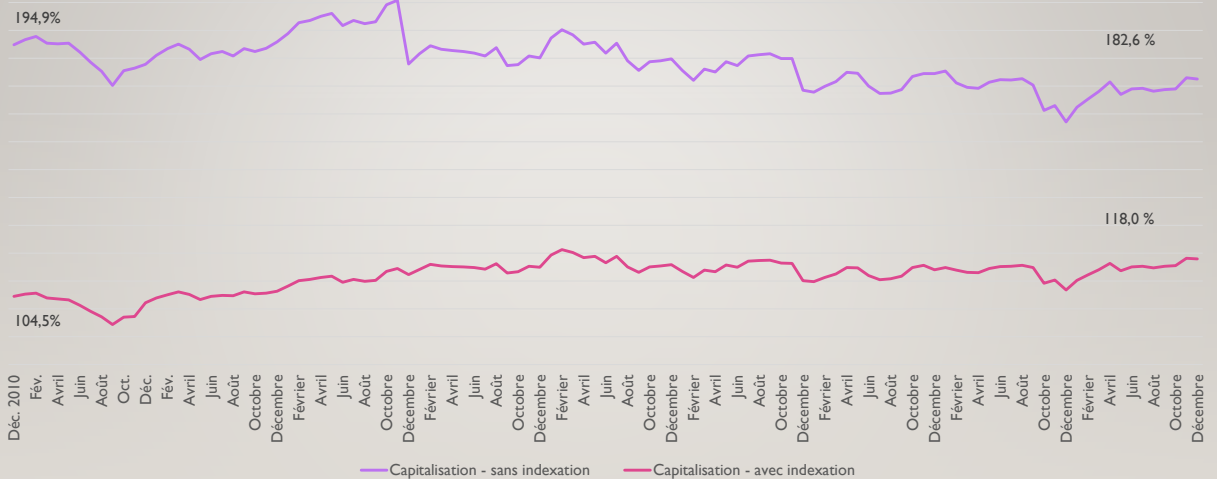


DES OUTILS ADDITIONNELS POUR AUGMENTER LA RENTE

- Faire un **rachat de service passé** avec les sommes additionnelles versées au régime ou des sommes accumulées au REER du Fonds de solidarité, ou d'autres REER ou CRI.
- Les années rachetables sont celles durant lesquelles vous étiez à l'emploi du même employeur.

13

UN RÉGIME EN EXCELLENTE SANTÉ FINANCIÈRE



14

DÉMOGRAPHIE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Syndicat	Nombre de groupes	Participants actifs	Participants inactifs	Participants retraités	Total	Participants acquittés
UNIFOR	60	5202	281	343	5826	1201
UES 800	14	2289	243	12	2544	1025
Métallos	23	2332	103	88	2523	755
SCFP	63	1513	76	125	1714	245
Non syndiqués	38	213	26	22	261	45
SPQ	5	259	1	1	261	23
AIMTA	3	120	0	1	121	9
SEPB	8	46	4	5	55	5
UOESQ	4	51	1	0	52	4
TUAC	1	38	0	3	41	1
Teamsters	3	18	4	2	24	3
SEESOCQ	3	12	1	0	13	0
AESQ	2	5	0	1	6	3
Total	227	12098	740	603	13441	3319

15



RÉGIME DE
RETRAITE
PAR FINANCEMENT
SALARIAL - FTQ

LE RRFS EST UN RÉGIME SOUS CONTRÔLE SYNDICAL

COMITÉ DE RETRAITE

- **Alain Poirier**, Fonds-FTQ Président du comité
- **Marie-Josée Naud**, FTQ Vice-présidente
- **Suzy Beaudry**, UES 800 Secrétaire exécutive
- **Joël Vigeant**, UNIFOR
- **Roch Drapeau**, Métallos
- **Carole Bouchard**, SCFP
- **Marc Simard**, SPQ
- **Luc Morasse**, AIMTA
- **Jean-François Grenon**, TUAC
- Nommés par les participants actifs
 - **Yves Guérette**, UNIFOR section locale 299
 - **Stephen Doucet**, SCFP (sans droit de vote)
- Nommés par les participant inactifs
 - **Steve Beaudry**, UNIFOR section locale 18
 - **Marc-André Marchand**, Métallos (sans droit de vote)

16

MERCI!
